

**BOUGE**  
**BOUGE**  
**BOUGE**  
**BOUGE**  
**BOUGE**  
**BOUGE**  
**BOUGE**  
**BOUGE**  
**BOUGE**  
**BOUGE**  
**BOUGE**  
**BOUGE**  
**BOUGE**  
**BOUGE**

***LE CIAPTE N MOUVEMENT !***  
Bulletin de liaison • Vol. 12 • no. 46 • mars 1995

***Sommaire***

Avant-propos .....2

L'implication et les femmes en région .....3

La loi pro-active en équité salariale:  
vers une fin prochaine de la pauvreté des femmes?.....4

Formation professionnelle: Rendez-vous le 27 avril .....5  
Communiqué de la FAFMQ .....5

Clip de presse: Les pensions alimentaires retenues à la source .....6

méli-mélo .....7 & 8

En ces temps de mutations sociales profondes, l'amélioration de la condition des femmes risque d'être sérieusement compromise. Les perspectives sont, en effet, peu réjouissantes: avec le dernier budget fédéral, le ministre Martin permet des coupures drastiques dans l'assurance-chômage, l'aide sociale, les soins de santé, l'éducation post-secondaire, les programmes de formation et de subventions. Même si des changements s'avéraient nécessaires dans la façon d'administrer les programmes gouvernementaux, les restrictions budgétaires sont loin d'obéir à des objectifs d'équité et de solidarité sociales.

Au moment où vous recevrez ce 46 ième numéro du Bouge, L'Enjeu, dirigé par Gabrielle Ciesielski, sera sur le point de fermer ses portes. N'ayant pas obtenu le renouvellement de leur contrat pour un service qu'il offre efficacement aux femmes depuis vingt ans, cet organisme subventionné par le gouvernement fédéral est inexplicablement remis en question. Le programme Promotion de la femme, quant à lui, est tout aussi en danger. Ce programme fédéral qui soutient un grand nombre de groupes de femmes, dont le CIAFT, subira des coupures d'environ 17% cette année, et sera sujet éventuellement à d'autres coupures les années suivantes.

Nous ne pouvons accepter cette détérioration drastique des programmes qui ont fait progresser sensiblement la condition des femmes au cours de ces dernières années. Dans les prochaines semaines, vous serez sollicitées, comme membres du CIAFT, à dire haut et fort que ces coupures ne sont aucunement justifiables.

L'ensemble des groupes de femmes compte sur nous toutes pour sauvegarder nos acquis fragiles.

Bon 8 mars...

### Partenaires

Nous remercions sincèrement toutes nos collaboratrices qui ont contribué à la réalisation de ce numéro du Bouge.

### Coordination de la production

Marie-Chantal Girard  
Thérèse Sainte-Marie

### Rédaction

Marie-Chantal Girard  
France Lessard  
Thérèse Sainte-Marie

### Mise en page et traitement de texte

Marie-Chantal Girard

### Le BOUGE

Volume 12, No 46

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec Inc. (CIAFT)  
1265, rue Berri, bureau 930  
Montréal, Québec H2L 4X4  
Tél: (514) 844-0760 Fax: (514) 844-0571

Le BOUGE, bulletin de liaison du CIAFT, est publié quatre fois l'an. Le Bouge peut publier vos articles et toutes informations que vous souhaitez faire circuler à travers le réseau des lectrices du Bouge.



Source: GARNOTTE, La Nouvelle CSN, novembre 1994, page 11.

Depuis une cinquantaine d'années, les Québécoises ont beaucoup contribué à l'avancement de la condition féminine. Cependant, au plan de la participation au développement économique et politique, elles ont de la difficulté à prendre la place qui leur revient. Présentement au Québec, se sont principalement les organismes féminins qui travaillent à cet effet. Le CIAFT s'est donc donné comme mandat de favoriser la participation des femmes à toutes les formes de développement régional.

Suite aux derniers conseils d'administration et à la réunion des membres du comité développement régional, trois démarches parallèles ont été entreprises par le CIAFT. Nous partageons donc les réflexions ainsi que les considérations qui justifient les priorités d'actions du comité et les actions à mener.

Toutes en conviendront, à la ville comme en région, les femmes sont en général désavantagées au plan économique. Le travail non rémunéré n'est pratiquement pas reconnu, les salaires des femmes représentent 72% de ceux des hommes et, celles-ci se retrouvent majoritairement dans les tranches de salaires les plus basses du secteur des services.<sup>1</sup>

Plus spécifiquement encore, les femmes vivant en région ont un taux d'activité professionnelle comparable à celui des citadines. Au Québec, ces femmes occupent les emplois les plus précaires et les moins bien rémunérés. Parmi les salariées, les deux tiers des femmes travaillent dans le secteur tertiaire. Lorsqu'elles ont peu de formation, les femmes occupent les emplois de commerce et de services. Dans les professions, se sont également les emplois traditionnels qu'elles fréquentent principalement. Conséquemment, il existe entre les revenus des hommes et des femmes travaillant à plein temps, des écarts de 30% en

moyenne, selon la politique en matière de condition féminine.<sup>2</sup>

La question est inquiétante et demande une attention immédiate car la situation des Québécoises prend de plus en plus de retard sur celle des Européennes. Les principaux problèmes sont: la faible participation des femmes au développement économique et politique de leur région, particulièrement dans les structures des Conseils de développement régionaux et de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre. Le manque de lieux et de ressources permettant aux femmes d'exprimer leurs besoins concrets et ainsi d'obtenir les outils pour palier à ces manques. Finalement, l'absence de concertation visant une action globale et intégrée des femmes en région, qui leur donnerait une force de frappe, une autre voix ainsi qu'une autonomie tant sociale qu'individuelle grandie.

Le CIAFT s'active donc en ce début d'année à explorer trois niveaux d'intervention. Premièrement, afin de consolider la place des femmes en région, nous désirons constituer l'instance nationale de concertation des représentantes. Deuxièmement, pour pouvoir supporter les représentantes régionales dans leurs démarches, le comité veut accumuler et réaliser, au besoin, des études sur les femmes en région traitant de leur représentation, leur niveau de formation, leurs enjeux, etc. Et finalement, appuyer la demande du groupe de femmes de la Montérégie réclamant l'engagement d'une agente de développement régional.

Espérons... et faisons en sorte que les femmes soient actives dans leur région et ainsi un peu plus en contrôle de leur devenir.

<sup>1</sup> SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Colloque sur l'égalité économique*, Ottawa, 1993.

<sup>2</sup> SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *La politique en matière de condition féminine, un avenir à partager*, Québec, 1993.

## La loi pro-active sur l'équité salariale: vers une fin prochaine de la pauvreté des femmes?

par Thérèse Sainte-Marie

En septembre dernier, le gouvernement péquiste s'est engagé fermement à adopter une loi pro-active en équité salariale dans la première moitié de son mandat. Une telle loi obligerait les employeurs publics et privés à faire une révision de leurs structures salariales et à procéder à des ajustements de rémunération pour les emplois majoritairement féminins.

Concrètement, cela signifiera que les secrétaires, les réceptionnistes, les techniciennes en alimentation, ou en garderie, pour ne nommer que celles-là, devraient bénéficier de corrections salariales qui les rapprocheront des grilles de rémunération des emplois majoritairement masculins comme ceux des mécaniciens, des camionneurs ou des techniciens en informatique.

Pourra-t-on ainsi mettre un terme à la pauvreté historique des femmes? Pas encore tout-à-fait malheureusement, et ce, pour plusieurs raisons.

En effet, même si la prochaine loi sur l'équité salariale permettra sans doute de réduire une partie des écarts salariaux entre les hommes et les femmes, la nouvelle législation ne favorisera nullement l'accès de ces dernières à des emplois principalement occupés par les hommes. Les femmes risquent encore d'être très peu présentes au sein des postes de direction et des emplois d'avenir et n'obtiendront pas ainsi les bonnes rémunérations qui sont associées à ces types d'occupations. **Pour corriger ce problème, le gouvernement devra donc également s'atteler à une loi sur l'équité en emploi qui obligera tous les employeurs à implanter des programmes d'accès à l'égalité.**

Le CIAFT est convaincu que ce n'est pas trop demander. D'ailleurs, le Québec n'innoverait pas en la matière: le gouvernement de l'Ontario dispose d'une loi sur l'équité salariale depuis 8 ans et d'une loi sur l'équité en emploi depuis deux ans.

Il faut souligner, de plus, que l'évolution rapide de la structure du marché du travail et le taux élevé de chômage ont aussi modifié considérablement le concept même de l'emploi. Travail autonome, à contrat et travail à temps partiel deviennent des conditions d'emploi de plus en plus fréquentes du marché du travail. Or, la loi pro-active sur l'équité salariale ne pourra pas sortir les femmes des emplois à temps partiel, ni corriger les revenus des travailleuses autonomes. La loi pro-active en équité salariale sera, bien sûr, un pas dans la bonne direction pour l'amélioration des conditions de travail des femmes. Mais elle ne réglera pas tous les problèmes. Nous devons donc demeurer vigilantes pour tailler notre juste part au sein du marché du travail....

Par France Lessard

Chose promise, chose due! Hé oui, le 27 avril prochain le CIAFT tiendra une journée de réflexion sur le dossier de la formation professionnelle.

Cette journée constituera la chance pour vous, chères membres, de mettre votre grain de sel afin que l'énoncé d'orientation en matière de formation rejoigne le vécu et les préoccupations de celles qui interviennent auprès des femmes en démarche de retour au travail.

Au préalable, un document vous sera acheminé pour vous permettre de vous faire une tête et de participer plus efficacement à cette réflexion collective.

Comptez également que cette activité sera l'occasion de vous préparer à participer aux États généraux en Éducation que le ministre Garon veut tenir prochainement.

En effet, il a l'intention de procéder rapidement en organisant d'abord des sommets régionaux qui se clôtureraient par un sommet national, le tout d'ici la fin de 1995.

En attendant, nous travaillons à finaliser la recherche entreprise avec l'UQAM en collaboration avec Relais-femmes.

N'oubliez pas, nous avons rendez-vous le 27 avril!

Enfin un gouvernement qui remplit ses promesses!

Montréal, le 2 février 1995. Tout ce que nous avons appris nous laisse croire que nous avons obtenu réponse à nos revendications.

La Fédération des associations de familles monoparentales du Québec est heureuse d'apprendre le dépôt du projet de loi sur un régime universel de perception automatique des pensions alimentaires. En effet, la Fédération appuyée d'un nombre impressionnant de groupes et d'organismes réclame depuis plus de 10 ans un tel système qui sortira enfin les femmes et surtout les milliers d'enfants de la pauvreté.

Nous sommes aussi très heureux d'apprendre que ce système sera administré par le ministère du Revenu ce qui favorisera une stabilité et une régularité des paiements. Ce projet de loi est basé sur deux modes de perception: la retenue à la source ou l'ordre de paiement au ministre du Revenu. Dans ce dernier cas, le débiteur devra fournir une sûreté garantissant l'équivalent de trois mois de pension et celle-ci devra être versée au ministère du Revenu.

Un système qui favorise enfin les enfants et responsabilise les payeurs, qui se soucie de l'équité entre les contribuables et qui repose sur un large consensus social. Comme le dit si bien Mme Blackburn, dans son communiqué et nous citons *C'est une loi qui fait droit aux enfants de vivre dans la sécurité, le respect et la dignité.*

Nous serons donc présent à la Commission parlementaire pour bonifier davantage le contenu du projet de loi.

Source: Lise Cadieux  
Directrice générale de la FAFMQ  
Sylvie Lévesque  
Agente politique FAFMQ

LE DEVOIR, LE VENDREDI, 3 FÉVRIER 95

## ♦ LES ACTUALITÉS ♦

Jeanne Blackburn dépose un projet de loi

# Les pensions alimentaires seront retenues à la source

Québec (PC) — Dès le mois d'avril de l'an prochain, les montants des pensions alimentaires seront directement prélevés sur les chèques de paye des ex-conjoints en vertu d'un projet de loi déposé hier par la ministre de la Condition féminine, Jeanne Blackburn.

Issu d'un «consensus social inégalé», ce projet de loi vise à régulariser le versement des pensions alimentaires aux conjointes — plus de 80 % des payeurs de pensions alimentaires sont des hommes. A l'heure actuelle, près d'un ex-conjoint sur deux ne paye tout simplement pas sa pension alimentaire.

La ministre Blackburn ne se fait cependant pas d'illusions sur les effets de son projet de loi: d'après elle, on ne réussira à «rattraper» que 20 % des mauvais payeurs.



Jeanne  
Blackburn

«On pense qu'assez rapidement, on va aller en chercher 10 % et en continuant les efforts, un autre 10 %. Ce serait rêver de penser qu'on ira en chercher 100 %», souligne-t-elle, précisant que près de 73 millions \$ par année seront quand même retournés aux enfants de parents divorcés grâce à la

perception automatique.

Dès l'an prochain, chaque ordonnance de paiement de pension alimentaire sera donc transmise au ministère du Revenu. La pension sera prélevée à même le salaire des travailleurs salariés — 83 % des mauvais payeurs ont un revenu d'emploi — alors que les travailleurs autonomes devront obligatoirement verser l'équivalent de trois mois de pension au ministère. «Une caisse de sûreté», lance la ministre.

Le projet de loi est rétroactif, c'est-à-dire qu'il s'applique aux 25 000 mauvais payeurs de pensions alimentaires dont les noms sont déjà au ministère de la Justice ou à celui de la Sécurité du revenu. De plus, la perception automatique s'appliquera à tous les conjoints qui feront l'objet d'une plainte, même si le di-

vorce a été prononcé il y a plusieurs années.

Il demeure possible pour les couples divorcés de s'exclure des effets de la loi, notamment par consentement mutuel des deux parties. Selon la ministre, cette dernière disposition devra être surveillée de très près par les juges qui prononcent le divorce afin d'éviter le chantage et les pressions sur les femmes.

«Le juge va avoir la responsabilité de vérifier si le consentement est libre et éclairé de la part des deux parties», indique Mme Blackburn, qui ajoute que selon les évaluations du ministère, seuls 5 % des hommes voudront se retirer ainsi du système. Si le paiement n'est pas fait à temps, les percepteurs du ministère du Revenu engageront les démarches pour récupérer les sommes dues, une amélioration notable par rapport à la situation actuelle où la conjointe devait elle-même porter plainte contre son ex-époux.

Mme Blackburn dit avoir songé à constituer une large caisse au ministère du Revenu, qui pourrait suppléer aux défauts de paiement de la pension pour quelques mois, le temps que l'ex-conjoint soit forcé de reprendre le paiement. «Mais ça aurait impliqué plusieurs millions et l'Etat se serait suppléé au débiteur», commente-t-elle. La ministre estime à 13,6 millions \$ sur dix ans le coût de ce programme de perception des pensions, dont 7,6 millions \$ devront être engagés dès la première année afin de concevoir les programmes de perception automatique. Au ministère du Revenu, près de 200 personnes travailleront à percevoir et à redistribuer les pensions.

Selon un sondage réalisé par le ministère de la Condition féminine, 88 % des répondants se disent d'accord avec le projet de loi; de plus, 67 % des payeurs de pensions alimentaires s'y disent aussi favorables. Les groupes de femmes réclament depuis longtemps un tel projet de loi qui contribuerait à freiner, dit-on, l'appauvrissement des femmes. Cette semaine, le Conseil du statut de la femme publiait une étude où on estimait que les pensions impayées représentaient une perte de revenu de près de 20 % pour les familles monoparentales.

### Formation sur la réforme Axworthy

Nous désirons vous informer que Relais-femmes offre des séances de formation et d'information concernant la réforme fédérale des programmes sociaux proposée par le ministre Axworthy.

Pour toutes informations ou pour faire votre demande, veuillez contacter Relais-femmes au numéro de téléphone suivant: (514) 844-4509. Veuillez noter que nous priorisons les demandes provenant des groupes de femmes.

### Harcèlement sexuel

L'UQAM offre une brochure qui répond aux questions suivantes: qu'est-ce que le harcèlement sexuel? Quoi faire si vous êtes harcelé(e)? Qui peut se prévaloir de la politique? Comment se prévaloir des mécanismes prévus par la politique? Le numéro de téléphone du bureau d'information et de réception des plaintes: (514) 987-8501. Pour discuter avec des personnes ressources, vous pouvez contacter le Centre des femmes de l'UQAM au (514) 987-8940, le Centre d'écoute et de référence (514) 987-8509 ainsi que l'escorte préventive au (514) 987-3131.

### Partance

Partance a déménagé cette année. La nouvelle adresse du groupe est: 154, rue Dunkin, bureau 100, Drummondville, Qc. J2B 5V1

### L'AFÉAS demande votre appui

Parallèlement à la marche du 12 février dernier, qui réunissait les Québécois et les Québécoises à Montréal contre le projet

Axworthy-Martin-Chrétien et pour l'équité sociale, l'AFÉAS propose une action carte-postale. On demande l'appui des Québécoises en signant une carte réclamant la révision globale du système fiscal canadien et le maintien de l'universalité des programmes sociaux. Cette démarche se poursuit jusqu'au 15 mars 1995.

Pour informations: (514) 251-1636

### La pétition de SPQ

Solidarité Populaire Québec demande aux gouvernements du Québec et du Canada, de constituer dans les plus brefs délais des commissions d'enquête publiques sur l'Équité (Justice) fiscale. Vous pouvez faire venir et faire circuler cette pétition jusqu'au 24 avril 1995.

SPQ

1600, rue De Lorimier,  
Montréal, Qc. H2K 3W5

### Assurance-responsabilités civiles

Le CIAFT recommande à ses membres et groupes-membres d'être vigilants et d'assurer les membres de leur conseil d'administration ainsi que ceux de leurs comités avec une *assurance-responsabilités civiles*. Il peut être intéressant de vous informer auprès d'autres organismes qui ont déjà entrepris des démarches ou qui sont assurés afin de savoir s'il est possible de s'associer avec eux.

### Fondation Léa Roback

La Fondation vous offre sur vidéo cassette VHS le film documentaire de Sophie Bissonnette avec Léa Roback: **Des lumières dans la grande noirceur**. (90 minutes) Ce film propose une vision moderniste de l'histoire du Québec du début du siècle